

Burundi : HRW dénonce « Les circonstances opaques de l'arrestation de Bunyoni »

Human Rights Watch, 26 avril 2023 Une chance d'obtenir justice au Burundi L'ancien Premier ministre en démission est accusé d'abus de pouvoir L'arrestation de l'ancien premier ministre du Burundi, Alain Guillaume Bunyoni, de la suite d'une enquête judiciaire complète sur les abus des forces de sécurité du pays commis lorsqu'il était en poste, l'optique de mener des poursuites et un procès équitable contre toute personne reconnue responsable de crimes graves.

Alain Guillaume Bunyoni a gravi les échelons au sein du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), le parti au pouvoir, après la guerre civile. Il a été ministre de la Sécurité publique de 2015 à 2020 notamment lors d'une violente répression qui a eu lieu à partir de 2015. À l'époque, Human Rights Watch a documenté la façon dont la police a tué et torturé des personnes soupçonnées d'être des opposants au gouvernement. Alain Guillaume Bunyoni a démissionné de ses fonctions de Premier ministre en septembre 2022. Le 23 avril, après plusieurs jours de confusion, le Procureur national du Burundi, Sylvestre Nyandwi, a confirmé l'arrestation d'Alain Guillaume Bunyoni. Selon le bureau du Procureur, il est actuellement détenu au Service national de renseignement et a été accusé d'atteinte à la « sécurité intérieure » et au bon fonctionnement de l'État ainsi que de prise illégale d'intérêt. Cependant, rien n'indique pour l'instant que les crimes commis par la police pendant qu'il était en poste fassent également l'objet d'une enquête. La semaine dernière, les autorités ont arrêté Désiré Uwamahoro, le bras droit de Bunyoni, qui a occupé plusieurs postes à responsabilité au sein de la police. Les charges retenues contre ce dernier ne sont pas connues. Human Rights Watch et d'autres organisations burundaises de défense des droits humains ont documenté des cas de meurtres, de torture et de détention arbitraire par la police burundaise. Les circonstances opaques de l'arrestation de Bunyoni sont caractéristiques de la manière dont les affaires politiques sont souvent traitées au Burundi. La Commission nationale indépendante des droits de l'homme (CNIDH) a tweeté le 22 avril qu'elle lui avait rendu visite en détention. Toutefois, pendant plusieurs jours, les autorités n'ont pas confirmé où il se trouvait et n'ont pas indiqué s'il avait accès à un avocat, ni dans quelles conditions il est détenu. Sa femme et quatre de leurs enfants auraient été détenus au secret à leur domicile durant cinq jours à compter du 17 avril. La justice ne devrait pas être tributaire de manœuvres politiques et de luttes internes au parti. Les décisions d'entamer des poursuites judiciaires devraient être prises sur la base d'éléments de preuve recueillis dans le cadre d'enquêtes criminelles complètes et indépendantes, et par des procureurs libres de toute ingérence politique. Pour que le processus soit transparent et crédible, Alain Guillaume Bunyoni devrait bénéficier d'un procès équitable en présence d'observateurs indépendants, et être traité conformément aux règles et principes juridiques établis, notamment en ce qui concerne son avocat et sa famille. Clémentine de Montjoye Chercheuse, division Afrique